



SNCD - INFO



BULLETIN D'INFORMATION DES ADHÉRENTS

N° 2020 / 12 – 30 NOVEMBRE 2020

CAPN		
SOMMAIRE	Compte rendu des CAPN n° 2 et 3 du 24 novembre 2020 Tableau d'avancement au grade d'IP1	4 PAGES

L'ESSENTIEL DU BI

- ▶ Une CAPN préfiguratrice de ce que sera la mise en œuvre des LDG promotions
- ▶ Des candidatures de très bon niveau, mais avec une importance accrue donnée à l'avis du recruteur, de plus en plus prégnante

Les CAPN n° 2 et 3 se sont tenues le 24 novembre 2020 à la direction générale sous la présidence de Madame DEBAUX, sous-directrice RH, du chef de RH3 et de ses collaborateurs.

L'USD-FO était représentée par : Jean-Louis FILLON, François ALBINI, Jean-Philippe SANCEY, Marie-Christine BRUN et Nicolas TREMOLLET.

Autre syndicat représenté : CGC (1 siège) et CFDT (1 siège).

A noter que cette CAPN était également simultanée avec une CAPN n° 1 de DSD, à laquelle participaient Jean-François DEPIN et Arnaud PICARD (en visioconférence).

1 – PRÉAMBULE DE L'USD-FO

L'entrée en vigueur des LDG promotion à compter de 2021 a mis un terme aux CAPN telles que nous les avons connues jusqu'à aujourd'hui.

C'est un changement radical de la représentativité du personnel, puisque les élus du personnel ne seront plus conviés à ces instances, alors qu'une fois de plus, nous avons démontré toute notre utilité pour infléchir des choix initiaux de l'Administration que nous ne jugions pas pertinents.

La déclaration liminaire vous apporte un éclairage sur les engagements de vos élus, qui doivent être également les préoccupations de tous.

2 - STATISTIQUES

Sur les 22 promotions possibles au TA d'IP1 pour 2020, il en restait 14 pour ce dernier TA dans cette configuration, dont une promotion sur place, non reprise dans les postes à pourvoir.

Sur 13 postes offerts à l'enquête, 3 n'ont pas été pourvus, soit, en l'absence de candidat, soit parce que les recruteurs (chefs des services d'accueil) avaient considéré que les candidats n'avaient pas le profil requis pour le poste.

5 collègues IR1 (sur 8 candidats) et 5 collègues IR2 (sur 27 candidats) ont été promus.

Rappelons toutefois que l'espace indiciaire des IP1 et des IR1 est identique. On considère généralement qu'il s'agit d'une « promotion » car le grade d'IP1 offre des possibilités supplémentaires en termes d'exercice des fonctions, induisant une RIG différent.

Félicitations aux heureux promus.

Aucun candidat IR3 (sur 4 postulants) n'a été retenu.

COMMENTAIRES DE L'USD-FO

Il n'y a pas besoin de démontrer l'utilité des CAPN et de la présence de vos élus, qui ont su développer les arguments nécessaires pour mettre en valeur certains éléments de dossiers écartés initialement.

L'ère des LDG est déjà en marche et demain, il n'y aura plus personne pour défendre des dossiers au moment où les choix seront effectués. Et ce n'est pas le « comité de sélection » duquel les OS sont exclues, qui modifiera les choix !

Le temps est donc venu de la régression dans le domaine du dialogue social et des choix obscurs qui conduiront à écarter tel candidat au profit d'un autre, candidat pourtant tout aussi méritant, mais inconnu du recruteur, ou qui n'aura pas su mettre en valeur ses qualités et ses compétences.

Nous avons déjà rappelé à plusieurs reprises à l'administration qu'un entretien peut donner un éclairage et orienter le choix au moment de la décision. Toutefois, la hiérarchie des candidats est quand même la mieux placée pour apprécier et faire connaître les qualités et les mérites de tel ou tel agent.

CONCLUSION

Que sera demain ?

Quel avenir pour les collègues qui souhaiteront progresser dans leur parcours professionnel, mais qui devront faire un choix crucial entre leur vie professionnelle (avec le risque d'être nommés sur un poste non souhaité) et leur vie personnelle, pouvant apparaître comme une contrainte ?

Il n'y aura plus que des « mercenaires », postulant sur l'ensemble des postes, car leur souhait sera uniquement guidé par une promotion, sans se soucier du profil recherché, de l'intérêt du poste ou de la région.

Nous entrons dans une relation perdant-perdant, pour l'Administration, qui n'aura pas les candidatures souhaitées sur des postes ciblés, et pour les agents, qui ne voudront pas prendre de risque, quitte à mettre leur carrière professionnelle entre parenthèses. Bonjour la motivation !!!

COTISATIONS 2020

Je sais que vous êtes attachés à un bon fonctionnement du SNCD-FO, seule organisation représentative à défendre spécifiquement les intérêts des agents de catégorie A de la DGDDI. Notre bon fonctionnement repose sur le versement par les adhérents le plus tôt possible dans l'année des cotisations 2020.

ATTENTION ! Pour 2021, demander à votre représentant du SNCD-FO le nouveau barème.

Salvatore LUNESU, président du SNCD-FO

Le chèque est à libeller à l'ordre du : SNCD FO

Je rappelle que les adhérents bénéficient d'un crédit d'impôt égal aux 2/3 de la cotisation versée.

EXEMPLE : UNE COTISATION DE 183 € REVIENT APRES CREDIT D'IMPOT A 61 €

		<i>Après crédit d'impôt</i>			
- Inspecteurs-élèves	Gratuit		- DSD 2 des 1er et 2e échelons	195 €	65 €
- Inspecteurs du 1er au 2e échelon	99 €	33 €	- IR 1 du 1er au 3e échelon - IP 1 du 1er au 3e échelon - DSD 2 des 3e et 4e échelons	204 €	68 €
- Inspecteurs des 3e et 4e échelons	108 €	36 €	- DSD 2 des 5e et 6e échelons - CSC 2F - CSC 1F	213 €	71 €
- Inspecteurs des 5e et 6e échelons	123 €	41 €	- DSD 1 tous échelons - CSC2 - CSC1	225 €	75 €
- Inspecteurs des 7e et 8e échelons	147 €	49 €	- DPSD - Administrateur des douanes - Administrateur civil	231 €	77 €
- Inspecteurs du 9e au 11e échelon - IP2 des 1er et 2e échelons	168 €	56 €	- Administrateur supérieur des douanes - Administrateur civil HC	243 €	81 €
- IR3 du 1er au 3e échelon - IP2 des 3e et 4e échelons	183 €	61 €	- Administrateur général des douanes	249 €	83 €
- IR2 du 1er au 3e échelon - IP2 du 5e au 7e échelon	195 €	65 €	- Retraité	63 €	21 €

✂-----

BULLETTIN D'ADHESION

Rayer la ou les mentions inutiles :

« nouvel adhérent », « renouvellement d'adhésion », « changement de situation »

Tableau à servir impérativement en cas de :

Première adhésion ou de changement de situation administrative ou familiale.

A RETOURNER AU : SNCD-FO (chèque libellé à l'ordre du SNCD-FO)

46, rue des Petites Écuries – 75010 PARIS

NOM

Prénom

Date et lieu de naissance

Grade, échelon et fonctions

Adresse administrative :

Téléphone :

courriel :

Coordonnées personnelles (facultatif) :

Je souhaite adhérer au prélèvement SEPA **REPLIR LE FORMULAIRE DISPONIBLE SUR LE SITE** (prélèvement en : 1 fois, 3 fois ou 10 fois)

Je souhaite régler par chèque

46, rue des Petites Écuries – 75 010 PARIS

Tél. : 09 63 43 59 87

<http://www.sncd.info/>

Mél : sncd.siege@douane.finances.gouv.fr

PAGE 4/4